2013-06-24
2012-4592

Starbar®
Appât à mouches premium

contenant l’attractif pour mouches Muscamone®

AGRICOLE

Attire et tue les mouches
GRANULÉ

GARANTIE:
Méthomyl 1,000%
(Z)-9-tricosene 0,049%

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L’ÉTIQUETTE AVANT L’EMPLOI
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

ATTENTION

POISON

Nº D’ENR. 15176 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET
5-100 g, 250g-10 kg

Wellmark International,
100 Stone Road West, bureau 111,
Guelph ON N1G 5L3
1-800-688-7378

MODE D’EMPLOI : L’Appât à mouches Premium de Starbar est un appât pour mouches amélioré dont la formule renferme l’attractif pour mouches MUSCAMONE qui encourage les mouches, mâles et femelles, à rester près des surfaces traitées et à se nourrir de l’appât. L’appât devrait être dispersé chaque jour ou au besoin sur les surfaces où s’alimentent les mouches, afin de réduire la densité initiale et le pouvoir de prolifération des mouches. Distribuez l’insecticide directement du contenant ou à l’aide d’un autre dispositif, afin d’en éviter la manipulation. Porter une combinaison en coton par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques durant l’application.

Disperser l’appât ou le places dans un point d’appât à raison de 250 g par 100 m2 dans les endroits où les mouches se rassemblent, utilisation dans et autour des bâtiments agricoles, tel que poulaillers, laiteries, étables, porcheries ou granges où se trouve le bétail et les parcs d’engraissement et les chenils. Appliquer hors de la portée des animaux domestiques. Pour les volailles en cage, disperser l’appât sur les allées.

Pour les chenils, disperser l’appât sur les surfaces extérieures des enclos. Lors de l’emploi dans les endroits accessibles aux oiseaux, l’appât doit être placé dans un point d’appât afin d’empêcher les oiseaux de manger l’appât.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats dulcicoles (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les réservoirs et les milieux humides) estuariens ou marins. NE PAS contaminer l’eau d’irrigation et l’eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination des déchets. PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Présente un risque pour les humains et les animaux domestiques: nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter d’en respirer la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Veuillez à ne pas contaminer l’eau, la nourriture, les aliments destinés aux animaux ou la litière des animaux. À ne pas distribuer dans des endroits où la volaille ou les animaux peuvent toucher à l’insecticide ou le lécher. À ne pas utiliser dans la maison ou dans les endroits de transformation ou d’entreposage des aliments. Ne pas nourrir le bétail avec des détritus traités avec ce produit. À n’utiliser que dans les endroits hors de la portée des animaux destinés à la production de denrées alimentaires.

Porter une combinaison en cotton par dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l’entretien de l’équipement de protection individuelle. Si aucune directive n’est donnée, laver l’équipement de protection individuelle avec de l’eau chaude et du détergent. Garder l’équipement de protection individuelle à l’écart de la lessive régulière et le laver séparément. Jeter les vêtements et les autres matériaux qui sont détrempés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou d’aller aux toilettes. Retirer les vêtements immédiatement si le pesticide s’est infiltré dessous. Se laver soigneusement avant d’enfiler des vêtements propres. Retirer l’équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l’extérieur des gants avant de les retirer. Dès que cela est possible, se laver soigneusement avant d’enfiler des vêtements propres.

PREMIERS SOINS : En cas d’ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas d’inhalation: Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de preference le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient du méthomyl, un insecticide de la famille des carbamates. L’empoisonnement produit des symptômes reliés à l’activité anticholinestérase, lesquels peuvent inclure faiblesse, troubles de la vue, maux de tête, nausées, crampes abdominales, poitrine oppressée, constriction des pupilles, sudation, ralentissement du pouls, tremblement musculaire. L’atropine est un antidote.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION : Conservez l’appât dans le contenant d’origine, hermétiquement fermé et entreposez dans un lieu frais et sec. Ne pas contaminer l’eau, la nourriture ou les aliments destinés aux animaux lors de l’entreposage ou de l’élimination de ce produit. Ne pas reutiliser le contenant vide. Suivre la réglementation provinciale pour tout nettoyage additionnel requis du contenant avant son élimination. Rendre le contenant inutilisable. Disposer du contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce pesticide est toxique pour les abeilles, la faune et les poissons. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les petits mamifères sauvages lorsque l’appât est installé dans un endroit accessible aux oiseaux, il doit être placé dans un point d’appât, ceci pour empêcher les oiseaux de les manger. Les granules d’appât pour les mouches doivent être ramassés et tout en ramassant, le résidu sur le sol doit être enterré. Garder hors des

lacs, des ruisseaux et des étangs. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit lorsqu'on prévoit des précipitations abondantes. On peut réduire la contamination des habitats aquatiques causé par le ruissellement en incluant une bande de végétation entre le site traité et la limite du plan d'eau. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination de l'eau souterraine, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (p. ex. les sols sablonneux) et où la nappe phératique est peu profonde.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitute une infraction à la Loi sur les produits antiparasiatires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Starbar et Muscamone sont des marques déposées de Wellmark International.
HOTLINE 1-800-688-7378